

DEPARTEMENT
YVELINES

ARRONDISSEMENT
RAMBOUILLET

CANTON
MONTFORT-L'AMAURY

Nombre
de Conseillers en exercice
de Présents
de Votants

OBJET :

INSTAURATION
DE LA
DECLARATION
PREALABLE
A L'EDIFICATION
D'UNE
CLOTURE

COMMUNE DE GROSROUVRE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 novembre 2007**

L'an deux mil sept, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André FONTAINE, Maire.

Étaient présents : M. André FONTAINE, M. Marc WINOCOUR, Mme Marie-Thérèse BRION, M. Jean-Pierre PIBOULEAU, Mme Jacqueline LALANDRE, M. Patrice LAINE, Mme Christiane SANDELIN, M. Dany BOURCIER, Mme Catherine BOURBON, M. Paul STOUDEUR, Mme Corinne THILL.

Absent représenté : M. Claude BADENS (pouvoir à M. FONTAINE)
Absente excusée : Mme Emmanuelle LAPORTE.

Secrétaire de Séance : M. Paul STOUDEUR.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Paul STOUDEUR.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R 421-12d,

Considérant que le champ d'application de la déclaration de clôture prévu par l'article L 441-1 du Code de l'urbanisme dans sa version en vigueur à ce jour est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2007,